



Formation spécialisée du CSA-M (13 novembre 2025)

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En plein débat parlementaire sur le projet de budget sur la sécurité sociale, nous assistons à des propositions initiales - puis amendées et adoptées -, préoccupantes pour les agent-es de la fonction publique, et donc de notre ministère. Même si le parcours législatif n'est pas terminé, **la limitation des arrêts maladies à un mois pour une première prescription** - deux mois pour un renouvellement - en constitue un des reculs en matière de droits à la santé des agent-es. Comment peut-on ainsi imaginer qu'un médecin généraliste ou un spécialiste prescrive des arrêts de plusieurs mois par envie ou caprice à quelqu'un qui ne souffre d'aucune pathologie ? Ces patient-es ont nécessairement des problèmes complexes et ne peuvent être remis en situation professionnelle. Drôle de réponse pour faire face à la souffrance généralisée des agent-es au travail...

Tout cela s'ajouterait à des mesures déjà effectives depuis le 1er mars 2025 et qui - au-delà de la santé -, frappe le porte-monnaie des agent.es du MAASA. En effet, **l'abattement de 10% du traitement lors d'arrêts de maladies** à partir du 2ème jour et jusqu'au 90ème jour - au lieu de 100% auparavant -, a été mis en œuvre ce mois d'octobre avec un effet rétroactif depuis mars. Cette action - retardée à cause d'un outil informatique non opérationnel -, a occasionné des **situations cauchemardesques pour certains personnels de notre ministère**. Certains cumulant même des **récupérations de trop perçu supplémentaire** (jour de grève et/ou jour de carence), sans information préalable, renforçant un peu plus l'incompréhension.

Cette proposition de budget renforce les **doutes sur les engagements du MAASA** concernant la mise en place de mesures efficaces et objectives relatives aux **questions de Santé-Sécurité au Travail**. En effet, le BOP 215, sur lequel sont assis les fonds SST, va être amputé de 41 % sur les moyens communs et de manière générale de 50% (hors frais de personnel). Comment le MAASA compte financer les mesures qui doivent se déployer au MAASA et qui découlent du Programme National de Prévention ?

Aujourd'hui, un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour sont en lien avec la **prévention des violences des agent.es au sein du MAASA**, combiné en parallèle avec une série de groupes de travail initiée le mois dernier jusqu'à l'été prochain. Nous espérons que nos revendications, portées depuis

un certain nombre de mois après des faits survenus lors, notamment, de situations de contrôle en exploitation agricole ou encore dans des établissements d'enseignement agricole, seront entendues.

Cependant, n'oublions pas Monsieur le Président, les autres préoccupations de nos collègues, notamment la question du **service actif pour certaines catégories d'agent-es**, dont la réponse est sensée nous être transmise lors de cette instance (d'après les déclarations du SRH au dernier GT sur les TSMA), ou encore des thématiques médicales sur lesquelles nous, représentant.es - du local au national - sommes de plus en plus sollicité-es au quotidien. C'est le cas notamment des **conseils médicaux**. Or, nous n'avons toujours pas bénéficié d'une formation sur ces instances, 3 ans après leur mise en place. Il devient urgent de nous le proposer. Tout comme il est urgent de publier la nouvelle note de service sur les **congés maladies**. A ce propos, la répartition du nombre de jours ouvrés d'absence pour raison de santé par agent en 2024 par sexe et âges - représentée par le graphique, page 12 du RSU 2024 - montre sans ambiguïté que les femmes sont sur-représentées par rapport à leur proportion dans les classes d'âge considérées, et ce, pour toutes les classes d'âge à partir de 20 ans. Il nous semble important que notre ministère approfondisse ce point afin d'améliorer la santé de ses agentes et de garantir une égalité femme - homme dans tous les domaines. **Nous tenons à rappeler qu'aucune violence sexiste et/ou sexuelle ne saurait être tolérée quel que soit le statut de la ou des personnes incriminées**, et si tel était le cas, nous demandons que le ministère saisisse systématiquement la justice.

Concernant la **protection fonctionnelle**, nous rappelons ici qu'il aurait été nécessaire que nous, membres de la formation spécialisée du CSA ministériel, puissions être consulté-es en amont de la note de service liée, comme le stipule [l'article R.253-19 du Code Général de la Fonction Publique](#) (c'est aussi valable pour les notes de service indiquées aujourd'hui "pour information"). Nous tenions à rajouter que malgré des échanges avec la Direction des Affaires Juridiques, lors d'un GT la semaine dernière, des questions demeurent en matière de formulation de demande de ce droit pour des agent.es du MAASA - enseignement supérieur, opérateurs de l'État -, auprès de leurs structures respectives, et pour les agents en contrat à durée déterminée (qui ont subi une agression pendant leur fonction et qui passe en justice après leur fin de contrat).

Enfin, Monsieur le Président, vous nous avez annoncé que vous présidiez pour la dernière fois cette instance. Nous nous souvenons très bien de **votre engagement en faveur d'une meilleure reconnaissance des assistant-es et conseiller-es de prévention le 18 juin 2019**, lorsque vous assumiez la présidence du CHSCT ministériel. Lors de la dernière séance de celui-ci, en novembre 2022, en réponse à la déception portée par le secrétaire de l'instance à ce sujet au nom de toutes les organisations syndicales, vous aviez déclaré ne pas être déçu mais que vous "éprouv[iez] des regrets", après nous avoir confié néanmoins votre optimisme sur le traitement de ce sujet dans les "futurs instances de concertation". Monsieur le Président, nous y sommes. Ce point est enfin inscrit à nouveau à l'ordre du jour de cette instance, aujourd'hui. Nous espérons ainsi que le report continu de cette question s'explique par des **annonces à la hauteur des attentes des centaines d'assistant-es et conseiller-es de prévention qui s'engagent quotidiennement pour préserver la santé, la sécurité et les conditions de travail** des dizaines de milliers d'agent-es de notre ministère.



unies & engagées pour le service public et ses agent·e·s pour la transformation sociale et environnementale

